



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP213

OBJET : 25ACBDCTELECOM – SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D25MP91 en date du 26 mai 2025 relative au choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement des marchés de services de télécommunications et d'infogérance informatique : MG FIL Conseil de Vienne (38) ;

Vu la décision n°D25MP210 en date du 20 novembre 2025 relative à la validation du devis complémentaire de la société MG FIL Conseil, correspondant à un forfait d'heures supplémentaires pour de l'assistance et du conseil sur la relance du marché de télécommunications ;

Considérant le marché 2021ACBDCTELFIXE portant sur l'exécution des prestations de services de télécommunications voix et données prenant fin le 31 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire afin d'assurer les services de télécommunications, un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, a été relancé le 07 octobre 2025 avec parution sur le BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 13 novembre 2025 ;

Considérant la CAO légalement convoquée le 14 novembre 2025, qui s'est réunie le 25 novembre 2025 à 9 heures. Le quorum a été atteint. L'analyse des candidatures et des offres effectuée sur la base des critères annoncés dans le règlement de la consultation et rédigée dans le respect des règles de la Commande Publique, a été présentée par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

Considérant que la CAO, compétente pour attribuer ce marché (article L.1414-2 du CGCT), a décidé de retenir l'entreprise proposée dans le cadre de la présentation de l'analyse, son offre répondant en tous points au cahier des charges et étant considérée comme économiquement la plus avantageuse. Ainsi, elle décide de retenir : la société LINKT de Courbevoie (92) ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°] – De retenir l'offre financière de la société LINKT de Courbevoie (92) qui répond en tout point à nos attentes, afin d'assurer les services en télécommunications : services d'accès à Internet, Interconnexion des sites et services de téléphonie fixe de type CENTREX, avec un montant maximum de 100 000 € HT (120 000 € TTC) par an ;

2°] – De préciser que le marché est conclu pour un an à compter de sa date de notification, renouvelable 3 fois par période de 12 mois ;

3°] – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

4°] – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2026.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 novembre 2025

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 25 novembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 25 novembre 2025
Publié ou Notifié le : 25 novembre 2025



FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16**
www.fumelvalleedulot.com